

# Réflexion sur le projet d'implantation d'éoliennes sur des terrains privés de la commune

Dans le cadre d'un projet intercommunal proposé par Total Énergies, l'installation d'éoliennes sur des terrains privés de notre commune est envisagée.

Ce point a donc pour objet de vous présenter les enjeux économiques, environnementaux et sociaux de ce projet, tout en rappelant la portée de nos décisions pour l'avenir de Sonnac-sur-l'Hers.

## **1 Les avantages au projet d'éoliennes :**

### **1.1 Un potentiel économique pour la commune et les propriétaires privés :**

- **Les revenus pour la commune** sont liés à la fiscalité locale : la CET (contribution économique territoriale) qui pourrait représenter en moyenne 10 000 € environ par éolienne et par an, selon les négociations et la puissance des machines ;

Ces montants varient en fonction des accords contractuels et des répartitions intercommunales ;

- **Concernant les revenus pour les propriétaires privés**, ces derniers pourraient percevoir un loyer annuel moyen estimé à **6 500 € environ par éolienne et par an**.

### **1.2 Une contribution de la commune à la transition énergétique :**

- **Une éolienne de 2 MW produit**, l'équivalent de la consommation électrique de **1 000 à 1 500 foyers** ;
- **De plus, cela permet d'éviter l'émission de 2 000 à 3 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an**, ce qui participe à la réduction de l'empreinte carbone globale.

Ce projet inscrit ainsi la commune dans une démarche de production d'énergie renouvelable, ce qui répond aux objectifs nationaux et européens en matière de transition énergétique.

## **2 Les inconvénients et les risques de ce type de projet**

### **2.1 - Impacts environnementaux et paysagers :**

**L'implantation d'éoliennes contribue à :**

- **La dégradation du paysage** : avec une hauteur pouvant atteindre 150 à 200 mètres, les éoliennes modifieraient de manière significative le panorama et notamment la vue sur les Pyrénées, ce qui est l'un des atouts naturels de la commune et notamment celui du hameau de Roubichoux.

- **La perturbation de la biodiversité :**
  - **La collision des oiseaux et des chauves-souris** avec les pales qui, selon la LPO, affectent les oiseaux, avec environ **10 décès/an et par éolienne**, et les chauves-souris, avec environ **20 décès/an par éolienne**.

Il est important de noter que, d'après la DREAL, notre secteur dispose d'oiseaux nicheurs patrimoniaux, et d'après la DDTM d'une très riche biodiversité ;

- **La perte d'habitats naturels ;**
- **La contribution à des perturbations comportementales** d'animaux domestiques ou sauvages, dont l'avifaune, qui est riche sur le territoire.

## 2.2- Nuisances pour les riverains :

- **Production de bruit et d'ombres :** en effet le bruit des pales est perceptible jusqu'à plusieurs centaines de mètres en fonction du vent, et l'effet d'ombre créée par les pales, appelé effet stroboscopique, peut gêner visuellement les riverains. Ce phénomène, peut provoquer du stress, de la fatigue visuelle ou de l'inconfort pour les personnes sensibles ainsi que chez certains animaux domestiques ;
- **Sentiment d'inégalité :** les retombées financières sont limitées à quelques propriétaires privés et pourraient susciter des tensions sociales.

## 3 Impacts économiques indirects

- **Le tourisme :** Sonnac-sur-l'Hers et ses environs attirent des touristes en quête de nature et de paysages préservés. L'installation d'éoliennes pourrait altérer cet attrait, affectant notamment les nuitées dans les gîtes et les hébergements locaux. Cela représente un risque potentiel pour l'économie touristique, qui repose en partie sur l'image "naturelle" et authentique du secteur ;
- **Réflexion sur la valeur des biens immobiliers :** les habitations ou bâtiments situés à proximité des éoliennes, ou dans leur champ visuel direct, pourraient perdre en attractivité sur le marché immobilier. Une éventuelle décote des biens constitue un enjeu à prendre en considération pour les citoyens concernés (une étude anglaise estime de potentielles moins-value entre 5 et 15%).

## 4 L'implantation d'éoliennes représente un choix à long terme :

- **Un projet qui s'inscrit dans la durée, puisque cela représente un engagement sur 20 à 25 ans :** la durée de vie des éoliennes en fait un projet de très long terme, avec des impacts durables sur le territoire ;
- **Incertitude sur les revenus :** les recettes pour la commune dépendent des termes des contrats et des politiques fiscales futures dont celle, possible, de réduction des dotations de l'Etat au regard des revenus perçus par les éoliennes. Ce principe pourrait être mis en place à l'avenir, l'idée étant d'ajuster les dotations de l'Etat aux communes pour éviter que celles-ci ne bénéficient d'une double compensation : à la fois par les revenus générés par l'éolien et par des dotations publiques.

S'il était mis en place, ce dispositif viserait ainsi à maintenir l'équilibre budgétaire de l'Etat tout en incitant les communes à diversifier leurs sources de revenus.

## **5 Les délais estimés pour l'implantation :**

Si le projet venait à être validé, les étapes à prévoir sont les suivantes :

- **Études d'impact et concertation** : environ 3 ans.
- **Procédures administratives** : environ 4 ans.
- **Construction** : 1 à 2 ans.

Ainsi, la mise en service pourrait intervenir à l'issue d'une longue et incertaine procédure administrative estimée dans un délai de **7 à 9 ans** à partir de l'approbation initiale, soit entre 2031 et 2033.

## **6 Les alternatives possibles :**

Le photovoltaïque représente une solution alternative, à l'instar du premier projet enclenché sur l'ancienne décharge.

Pour rappel, cette énergie :

- Est plus discrète et intégrée dans le paysage ;
- Représente une opportunité de diversifier la contribution à la transition énergétique de la commune sans dénaturer son cadre de vie, tout en étant une source de revenus pour Sonnac et les propriétaires concernés par l'implantation.

## **7 La responsabilité des élus :**

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de décider pour un avenir qui dépasse notre mandat : **nous décidons d'un avenir qui ne nous appartient pas entièrement.**

**Ce choix engagera les futurs élus et habitants de Sonnac-sur-l'Hers pour des décennies.** Il est donc primordial de mesurer toutes les conséquences possibles et d'assumer la responsabilité de nos décisions avec une vision à long terme.

De plus, **la position adoptée par le conseil municipal constituera un signal :**

- **Pour les entreprises du secteur éolien**, qui interpréteront ce choix comme un positionnement clair de la commune vis-à-vis des projets énergétiques sur son territoire ;
- **Pour l'État**, dont les représentants prennent en compte dans leurs arbitrages et politiques locales, les avis municipaux et au sujet duquel, pour rappel, le préfet BONNIER alors préfet de l'Aude, a signalé en janvier 2023 dans l'Indépendant qu'il ne devait, je cite, « plus y avoir de nouveaux mats ».

Nous devons être conscients que notre décision reflétera l'orientation que nous souhaitons donner au développement énergétique et au cadre de vie de notre commune.

### **En conclusion :**

Ce projet d'éoliennes présente des avantages économiques et environnementaux, mais aussi des impacts significatifs sur notre cadre de vie, la biodiversité et la dynamique sociale.

Avant de s'engager, il est essentiel de peser ces éléments avec soin, d'explorer les autres options énergétiques disponibles et de mesurer la portée du signal qui sera envoyé à travers la position du conseil.

Il est également important de noter l'incohérence qu'il pourrait exister entre le projet de Montjardin, qui a été stoppé par la cours administrative d'appel de Marseille et le projet proposé ici, qui prévoit des éoliennes à une hauteur équivalente, pour de probables nuisances similaires.

La décision que nous prendrons devra être collective, éclairée et tournée vers l'avenir de Sonnac-sur-l'Hers et de ses habitants.

### **Les questions posées au conseil municipal :**

**1 – Souhaitez-vous l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal : OUI ou NON**

**2 – Si OUI, quel type de communication souhaitez-vous apporter aux habitants de Sonnac pour accompagner ladite décision ?**